

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 17 JUILLET 2014

Présents : MM. MORA, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, Mme VOELTZEL, LABORDE, LAPRUN, KELLER, AURISSET, Mme BESSONNEAU, Mme MENE-SAFFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Bernard AURISSET
	Suzanne SAGE	à	Maryse ARTIGAU
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Michel ADAM
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Hervé LUCBÉREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
	Rosine CARDON	à	Maylis DEL PIANTA
	Pierre SERENA	à	Maïté POTIN
	Didier CASTERES	à	Gérard ROSENTHAL
	Bernard UTHURRY	à	Joseph LEES
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON

<u>Suppléants</u> :	Christine CABON	suppléante de	Aimé SOUMET
	Daniel MEDOU-MARERE	suppléant de	Christophe GUERY

Excusés : Jean-Michel IDOPE, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE.

**REÇU**

RAPPORT N°140717-11-<sup>le</sup>ST 22 JUL. 2014

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE  
**GROUPEMENT DE COMMANDES : PROGICIEL DE GESTION  
DES SERVICES TECHNIQUES**

M. AURISSET précise que la Commune d'Oloron Sainte Marie nous a proposé de participer à un groupement de commandes pour l'achat d'un progiciel de gestion des Services Techniques.

La Communauté de Communes du Piémont Oloronais souhaite s'engager dans cette démarche avec la Commune d'Oloron Sainte Marie, qui lui permet de bénéficier d'économies d'échelles et de mutualiser la compétence des services.

Dans le cadre de cette procédure, l'article 8 du Code des Marchés prévoit :

- La signature d'une convention constitutive du groupement,
- La désignation d'un coordonnateur ; la Commune d'Oloron Sainte Marie,

- Si nécessaire, la création d'une commission d'appel d'offres. Notre représentant pourrait être Monsieur Bernard AURISSET, la commission étant présidée par le représentant coordonnateur,
- Chaque membre du groupement signera son propre marché avec le prestataire retenu.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **ADOpte** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les procédures administratives nécessaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'un progiciel de gestion des Services Techniques,
- **DESIGNE** Monsieur Bernard AURISSET, Membre de la Commission d'Appel d'Offres, si nécessaire.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 17 juillet 2014

Suivent les signatures



*[Handwritten signature]*

Affiché le 22.07.14



Le Président

*[Handwritten signature]*

Daniel LACRAMPE

**REÇU**

le 22 JUL. 2014

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE